



Gilles BONNEFOND
Conseiller de l'USPO

Pierre-Olivier VARIOT
Président de l'USPO

**CONVENTION PHARMACEUTIQUE :
QUELS SERONT LES IMPACTS
DE LA NON RECONDUCTION ?**

ENTRETIEN AVEC THOMAS FATÔME, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CNAM
*« La diversité des missions des pharmaciens démontre
l'importance de leur rôle dans le système de soins français. »*

**PRÉSIDENTE DE L'USPO : ENTRE PASSAGE DE
TÉMOIN ET POURSUITE DES OBJECTIFS**

**POUR VOS PATIENTS
DE 65 ANS ET PLUS²**

EFLUELDA

VACCIN GRIPPAL QUADRIVALENT (INACTIVE, A VIRION FRAGMENTE) 60 MICROGRAMMES HA/SOUCHE



VACCIN GRIPPAL INACTIVÉ QUADRIVALENT HAUTE DOSE :

Il contient 60 µg d'hémagglutinine par souche au lieu de 15 µg d'hémagglutinine par souche pour les vaccins à dose standard actuellement disponibles en France.¹



INDIQUÉ POUR UNE IMMUNISATION ACTIVE DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS EN PRÉVENTION DE LA GRIPPE

Efluelda doit être utilisé sur la base des recommandations officielles françaises.¹



RECOMMANDATION : la vaccination contre la grippe est recommandée chaque année pour les personnes âgées de 65 ANS ET PLUS.²

DISPONIBLE EN FRANCE POUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION GRIPPALE 2021-2022

Remb. Sec. Soc. : Pour les populations définies par les recommandations vaccinales en vigueur : 100% via un bon de prise en charge de l'Assurance maladie. Agréé aux Collectivités.



Pour une information complète, consultez le résumé des caractéristiques du produit Efluelda en flashant ce QR code ou directement sur le site

<http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/extrait.php?specid=67823603>

Consultez les recommandations vaccinales de la HAS sur le site de la Haute Autorité de Santé :

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3186428/fr/place-du-vaccin-quadrivalent-haute-dose-efluelda-dans-la-strategie-de-vaccination-contre-la-grippe-saisonniere-chez-les-personnes-de-65-ans-et-plus

1. Efluelda. Résumé des caractéristiques du produit. Mars 2021.

2. HAS. Recommandation vaccinale Efluelda. Mai 2020.

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-05/reco_place_du_vaccin_quadrivalent_haute_dose_efluelda_dans_la_strategie_de_vaccination.pdf.

DE GILLES BONNEFOND À PIERRE-OLIVIER VARIOT: LE PASSAGE DE RELAIS!



Après vingt années à l'USPO dont trois mandats en tant que Président pendant lesquels j'ai eu l'honneur de représenter les pharmaciens et défendre notre profession, il est désormais temps pour moi de laisser la place.

Depuis le début de mon investissement syndical en 1989, j'ai toujours eu à cœur de faire évoluer notre métier. A un mois de ma retraite professionnelle, je suis heureux de voir le chemin que nous

avons parcouru collectivement. Les pharmaciens d'officine sont désormais bien identifiés comme des professionnels de santé de premier recours et des acteurs clés du système de soins. Avec l'avenant 11 de la convention pharmaceutique signé avec l'Assurance Maladie, nous avons fait évoluer notre modèle économique pour moins dépendre du prix et du volume des médicaments; cette évolution portée par l'USPO a été bénéfique pour toutes les pharmacies.

Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire et certains souhaiteront toujours déstabiliser notre réseau... Je pense notamment au dernier rapport émanant de la Direction générale des entreprises qui propose d'ouvrir le capital des professionnels de santé.

J'ai confiance en Pierre-Olivier, présent à mes côtés pendant le dernier mandat, ainsi qu'en sa nouvelle équipe, récemment élue par le Conseil d'administration. Ils poursuivront ces évolutions en cohérence avec les attentes des patients et les défis de santé mais défendront également les piliers de notre profession qui protègent la population.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les pharmaciens, qu'ils soient adhérents ou non, investis auprès de leur syndicat local ou membres du conseil d'administration, de leur soutien au cours de ces années. Les échanges ont toujours été enrichissants et nous ont permis de construire une véritable stratégie de santé pour la pharmacie.

Enfin, je remercie Pierre-Olivier et son bureau qui m'ont proposé de les conseiller pour les trois prochaines années. Je poursuivrai donc cette mission avec toujours autant de conviction et de pugnacité!

Gilles Bonnefond, Conseiller de l'USPO



De nombreux défis nous attendent pour les prochaines années.

Dans un premier temps, il nous faudra négocier la nouvelle convention pharmaceutique dans le climat pré-élection présidentielle et la fin du « quoi qu'il en coûte », assurer l'équilibre économique de notre réseau, consolider et valoriser les nouvelles missions des pharmaciens d'officine. Je souhaite aussi renforcer la place de la pharmacie dans la stratégie de prévention et de dépistage, développer l'accompagnement des patients chroniques

et la prise en charge des patients à la sortie de l'hôpital, notamment en donnant aux pharmaciens les moyens de faire respecter le choix du patient.

Je souhaite travailler avec tous les acteurs de la profession et je poursuivrai donc les échanges avec l'Ordre des pharmaciens, les groupements et la FSPF.

J'ai déjà alerté la FSPF sur les conséquences de sa décision de renoncer à la tacite reconduction de la convention actuelle. J'espère qu'elle acceptera de négocier rapidement une nouvelle convention, comme nous le lui avons proposé, afin d'en limiter les impacts négatifs pour les pharmacies et ne pas bloquer les évolutions économiques et professionnelles.

Depuis 2017, je participe aux négociations conventionnelles, aux réunions avec le ministère. J'ai construit avec Gilles et son équipe l'avenant conventionnel 11 et les avenants qui ont suivi.

Epaulé par mon bureau et les membres de mon conseil d'administration, je suis prêt à relever tous ces défis!

Je viendrai à votre rencontre dans les prochains mois pour échanger, connaître votre vision de la pharmacie et construire ensemble la profession de demain.

Pierre-Olivier Variot, Président de l'USPO

SOMMAIRE #27

04 ■ DOSSIER

Covid-19 en pharmacie : entre TAG et vaccination, un été éreintant

07 ■ INTERVIEW

Pierre-Olivier Variot, Président de l'USPO

09 ■ PRÉVENTION

« Les 15 jours de l'hypertension artérielle »: une campagne de sensibilisation soutenue par l'USPO

10 ■ ÉCONOMIE

Nouvelle convention pharmaceutique: quels enjeux?

13 ■ INTERVIEW

Thomas Fatôme, Directeur général de la CNAM

18 ■ POLITIQUE

Séjour du numérique: une évolution importante des LGO à prévoir!

21 ■ POLITIQUE

PLFSS 2022: les propositions de l'USPO

22 ■ TERRITOIRES

À la rencontre de vos représentants USPO en PACA

26 ■ À L'OFFICINE

Campagne réflexe pharmacien
Mon conseil pharma arrive en pharmacie

Officines Avenir

Publication de la SAS IDEA&CO, au capital de 1000 €
43 rue de Provence - 75009 PARIS

Tél. 01 46 47 20 80 / Fax 01 71 18 34 10

Directeur de publication: Pierre-Olivier Variot

Directrice de la rédaction: Bénédicte Bertholom

Comité de rédaction: Marie-Josée Augé-Caumont et Sylvie Parent

Conception, réalisation, rédaction: Ère Santé

Impression: PARMENTIER IMPRIMEURS

Dépôt légal - n°ISSN 2258-4609

Abonnement annuel 30 €, parution trimestrielle.



Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.



DOSSIER COVID-19

COVID-19 EN PHARMACIE: ENTRE TAG ET VACCINATION, UN ÉTÉ ÉREINTANT



La vaccination Covid-19 et le dépistage:
des missions réussies par les pharmacies d'officine.

Après un an et demi de mobilisation exceptionnelle, les pharmaciens d'officine et leurs équipes pensaient pouvoir souffler un peu. C'était compter sans l'annonce du Président de la République le 12 juillet dernier: l'extension du passe sanitaire dans les lieux de loisirs, de culture, les bars, les restaurants, et la campagne intensive de vaccination...

Retour sur un été sous haute tension.

UN DÉPISTAGE SANS FIN

Entre le 28 juin et le 27 août, près de 14 millions de tests antigéniques (TAG) ont été réalisés en officine. Sur la seule semaine, du 23 au 27 août, un pic a été atteint avec plus de 2,8 millions de TAG en pharmacie.

Ces chiffres en disent long sur l'investissement des pharmacies d'officine pendant la période estivale. Certaines ont organisé des plages horaires pour le dépistage, d'autres ont accepté les personnes sans rendez-vous, d'autres encore ont recruté du personnel pour faire face à l'afflux de demandes.

Selon Filip Van de Wiele, pharmacien à Saint-Saturnin-lès-Avignon et membre du bureau de l'USPO, « nous avons été littéralement harcelés au téléphone par les personnes souhaitant prendre rendez-vous pour se faire tester. L'ambiance était tendue, nous avons été réellement sous tension pendant le mois d'août où la plupart de notre personnel est en vacances. Le dépistage s'est ajouté à nos activités normales mais également la vaccination contre la Covid... ».

Pour autant, et malgré les tensions, les pharmacies d'officine ont, une nouvelle fois, répondu présent, selon Pierre-Olivier Variot, Président de l'USPO. Elles ont rendu un service de qualité à la population dans un temps record.

Le Président de l'USPO regrette les abus décelés en particulier dans certaines grandes villes comme Paris ou Strasbourg. « Depuis le mois de mai, nous alertons le ministère et l'assurance maladie sur les dérives de certains barnums. Certains étaient positionnés à plusieurs centaines de mètres de la pharmacie sans aucune supervision du titulaire, d'autres étaient gérés par des étudiants, voire des personnes qui n'étaient pas habilitées à faire le prélèvement, d'autres encore ne respectaient pas la réglementation en matière de DASRI... Ces barnums véhiculent une mauvaise image de notre profession qui pour la très grande majorité a respecté les règles ».

L'USPO semble avoir été entendue puisque depuis le 10 septembre des contrôles sont diligentés contre ces installations.

TAG en officine - les chiffres

- **Près de 15 millions de tests antigéniques réalisés par les professionnels de santé entre le 28 juin et le 27 août.**
- **Près de 14 millions de TAG réalisés par les pharmaciens d'officine sur cette même période, soit 91,5% du total.**
- **13797 officines ont réalisé au moins un TAG pendant cette période.**
- **133,4 millions de tests antigéniques et RT-PCR réalisés par un professionnel de santé entre le 1^{er} mars 2020 et le 29 août 2021, dont 40,7 millions de TAG et 92,7 millions de RT-PCR.**

LA VACCINATION EN OFFICINE

La vaccination en officine aura fait l'objet de nombreuses négociations avec le ministère de la santé.

Il a fallu attendre le 24 mai pour que les pharmaciens soient autorisés à vacciner avec Moderna et jusqu'au 5 octobre pour le vaccin Pfizer.

Selon Gilles Bonnefond, ancien Président de l'USPO, « nous n'avons eu de cesse de rappeler au ministère la force de notre maillage et les compétences des pharmaciens. Les centres de vaccination ont répondu à un besoin de masse, mais il fallait aussi penser aux personnes qui ne souhaitaient pas se faire vacciner par des professionnels qu'elles ne connaissaient pas ou qui craignaient ces grandes structures, aux personnes qui ne pouvaient pas se déplacer facilement ou tout simplement à celles qui faisaient confiance à leur pharmacien. L'USPO a, dès le mois de mars, demandé à ce que les pharmaciens soient autorisés à vacciner avec Pfizer. Les officines devaient disposer de tous les vaccins pour renforcer la couverture vaccinale ».

« A chaque dispensation, ou chaque test antigénique, je glissais un petit mot sur la vaccination, et j'ai réussi à en convaincre un certain nombre de se faire vacciner. La proximité, la disponibilité et la confiance des patients sont les forces de notre réseau ».

Malgré ces aléas, plus de 15 000 officines ont vacciné depuis mars 2021.

« Ces chiffres sont importants et montrent la mobilisation des pharmaciens et de leurs équipes dans cette course contre la montre. Pour autant, il ne faut pas oublier toute l'organisation et la logistique qu'elle a nécessité: gestion des rendez-vous en fonction du nombre de doses, des annulations de rendez-vous, commande des vaccins, inscription des vaccinations dans les systèmes informatiques, sans oublier les impressions des QR Code pour les patients qui n'avaient pas reçu le leur dans le centre de vaccination ».

L'USPO a demandé au ministère de la santé et à l'assurance maladie de reconnaître cet investissement et proposé qu'une indemnité forfaitaire soit octroyée aux pharmacies: « nous n'avons pas encore eu de réponse de leur part mais nous ne baissons pas les bras! ».

Et Gilles Bonnefond de conclure: « ces missions réalisées avec succès par notre réseau prouvent que les pharmacies d'officine doivent avoir une place dans la stratégie de prévention et de dépistage. L'USPO continuera à se mobiliser pour que ces efforts ne soient pas vains et que nous puissions poursuivre l'évolution et la valorisation de notre métier ».



DERRIÈRE UN MÉDICAMENT BIOGARAN, 31 SITES DE PRODUCTION EN FRANCE⁽¹⁾ POUR FAVORISER L'EMPLOI DANS NOS RÉGIONS.

Depuis plus de 20 ans, Biogaran, laboratoire français de médicaments génériques, est fier de contribuer à l'emploi et au développement local grâce aux 31 sites de production en France⁽¹⁾, délivrant ainsi plus de 290 millions de boîtes de médicaments par an.⁽²⁾

CHAQUE JOUR, AGIR POUR LA SANTÉ. BIOGARAN



⁽¹⁾ Données internes - Juillet 2019. Environ 51% de nos médicaments sont fabriqués en France. ⁽²⁾ Source GERS Janvier 2020.

PIERRE-OLIVIER VARIOT

Le 18 mai dernier, les membres du conseil d'administration de l'USPO ont élu leur nouveau Président. Quelles sont ses priorités, quelle est sa vision pour la profession dans les prochaines années ?

Rencontre avec Pierre-Olivier Variot, pharmacien d'officine à proximité de Dijon (Côte d'Or - Bourgogne-Franche-Comté) depuis près de 20 ans et fortement investi pour sa profession.



>> Votre mandat débute dans une période particulière de crise sanitaire...

Pierre-Olivier Variot. Oui, c'est certain. Depuis 18 mois, les pharmaciens d'officine et leurs équipes sont sur tous les fronts: vaccination, dépistage, accompagnement des patients, bon usage et sécurité du médicament, soutien aux autres professionnels de santé ...

Le travail accompli est exceptionnel!

Je tiens à féliciter tous les pharmaciens et l'ensemble des équipes officinales pour leur investissement et leur implication dans cette lutte contre la Covid-19. Notre profession a révélé tout son potentiel et je peux vous assurer que la population et le Gouvernement sont bien conscients du rôle crucial que nous avons joué pendant cette crise.

Nous devons désormais consolider ces avancées et pérenniser les mesures dérogatoires obtenues pendant la crise. Les pharmacies ont toutes les compétences pour vacciner l'ensemble de la population contre la grippe, faire respecter le calendrier vaccinal et vacciner en conséquence, mais également, contre le papillomavirus pour les jeunes adolescents dès 12 ans. Les officines doivent également devenir le lieu privilégié pour tous les dépistages: les patients l'ont bien compris!

Nous devons aussi réfléchir au renouvellement des prescriptions accompagné par le pharmacien, qu'il s'agisse des traitements chroniques, des stupéfiants, des anxiolytiques, des hypnotiques pour les patients stabilisés en utilisant en particulier le statut de pharmacien correspondant.

Le monde d'après se construit dès à présent et la pharmacie doit confirmer sa place centrale dans le système de santé de premier recours.

>> Avant de devenir Président de l'USPO, vous avez déjà eu plusieurs vies syndicales. Pouvez-vous nous en dire plus sur votre parcours ?

Je suis pharmacien d'officine dans une petite ville, à proximité de Dijon, depuis près de 20 ans. Je me suis

investi auprès du syndicat départemental quelques mois après mon installation, convaincu par le Président de l'époque.

Il a été assez direct et a prononcé cette phrase: *«l'économie de l'officine est négociée par les syndicats avec l'assurance maladie; tu as besoin de vivre de ton travail et rembourser ton crédit? Alors, viens nous faire part de tes propositions pour que les pharmacies, comme la tienne, puissent être pérennes!».*

J'ai rapidement pris conscience de l'intérêt du syndicat et particulièrement du rôle que chaque pharmacien pouvait avoir pour faire bouger les lignes, que ce soit en commission paritaire locale, régionale ou lors des réunions syndicales.

Depuis sa création, l'USPO permet à chaque pharmacien de prendre la parole, de donner son avis et de participer à la construction des stratégies économiques et professionnelles. C'est également cette ouverture d'esprit qui a renforcé mon envie de m'investir. J'invite tous les pharmaciens qui le souhaitent à participer aux décisions de leur syndicat local, à donner leur avis, à adhérer, et ce, afin de rendre le syndicat plus fort lors des décisions auprès des pouvoirs publics.

Après avoir été désigné représentant de l'USPO en CPL puis en CPR, j'ai été élu Président de l'USPO Côte-d'Or, puis Président de l'USPO Bourgogne-Franche-Comté. Certains combats ont été difficiles à mener, comme celui de l'alcool avec les douanes; mais mon passé de judoka m'a appris à rester combatif, déterminé et à ne rien lâcher avant le gong final.

Mes fonctions m'ont ensuite amené à prendre part aux négociations conventionnelles avec l'Assurance maladie. J'ai notamment participé, aux côtés de Gilles Bonnefond (alors Président de l'USPO) et d'autres membres du Conseil d'administration, à la construction de l'avenant conventionnel n°11. J'ai réussi à dégager du temps pour venir à Paris toutes les semaines et apprendre. Les dossiers sont nombreux et complexes, cela ne s'improvise pas!

Fort de ces expériences, j'ai décidé de me présenter à la Présidence de l'USPO. Je suis aujourd'hui entouré d'un bureau solide composé de pharmaciens d'officine en exercice dans la plupart des régions et compétents dans ces différents dossiers.

Les négociations conventionnelles, le PLFSS, l'après-Covid... De nombreux sujets feront l'objet de négociations avec les pouvoirs publics dans les prochains mois. L'USPO est prête pour défendre notre profession.

>> Dans un communiqué de presse publié en juillet 2021, vous indiquiez que «la FSPF a pris la décision unilatérale et sans aucune concertation de mettre fin à la convention pharmaceutique actuelle», pourriez-vous nous en expliquer les conséquences?

Je regrette cette décision de la FSPF qui a plusieurs conséquences négatives pour notre profession. D'une part, toutes les évolutions conventionnelles que nous devions finir de négocier en 2021 avec l'Assurance maladie, comme l'indemnisation de la dispensation à domicile ou le dépistage du cancer colo-rectal, sont stoppées. D'autre part, la RO SP Génériques ne pourra pas être négociée ni versée; c'est une perte définitive de 65 millions d'euros pour la profession en 2021!

Enfin, la nouvelle convention devra être négociée dans un contexte économique et politique compliqué avec la fin de la période du «quoi qu'il en coûte» et l'approche de l'élection présidentielle. La décision unilatérale de la FSPF, prise sans concertation juste après mon élection n'envoie pas un signal de volonté d'unité syndicale. Comment pouvons-nous avancer ensemble et unis dans ces conditions?

Nous avons appelé l'Assurance maladie à débiter les négociations dans les plus brefs délais pour éviter que la décision de la FSPF et la pause de la vie conventionnelle n'empêchent les pharmacies d'avancer.

>> Quelles sont vos priorités pour cette nouvelle convention pharmaceutique?

Comme nous l'avons toujours fait, nous proposerons des mesures économiques ambitieuses pour la profession et des dispositions permettant de faire évoluer notre métier en cohérence avec les défis de santé actuels.

L'avenant conventionnel n°11 signé par l'USPO a réformé en profondeur l'économie de nos officines: son bilan est positif, il a permis enfin d'augmenter la marge des officines entre 2018 et 2020, mais également d'en maintenir l'équilibre économique pendant la période Covid 19.

Nous devons poursuivre cette réforme en renforçant et diversifiant les honoraires de dispensation. Je souhaite aussi transformer progressivement les RO SP afin que les indemnités soient versées rapidement à la pharmacie et non un an et demi après.

Comme je l'ai indiqué précédemment, nous devons nous appuyer sur les missions dérogatoires confiées aux pharmaciens pendant la crise pour faire évoluer notre métier. La convention pharmaceutique doit valoriser le rôle accru et les compétences du pharmacien dans le bon usage du médicament, dans l'accompagnement des patients, la prévention et le dépistage.

L'Assurance maladie doit également utiliser notre maillage pour répondre aux besoins des patients âgés et/ou fragiles, par exemple, le maintien des personnes à leur domicile en surveillant la perte d'autonomie, la valorisation de la préparation des

doses à administrer, la dispensation à domicile. Nous avons presque abouti sur la dispensation à domicile et le dépistage du cancer colo-rectal mais malheureusement, la dénonciation de la tacite reconduction par la FSPF a bloqué toute négociation. Nous devons envisager des services concrets et simples à mettre en place à l'officine, comme c'est le cas pour la vaccination et le dépistage par exemple.

Les entretiens pharmaceutiques AVK, AOD, Asthme, anticancéreux oraux ou les BPM représentent des évolutions importantes de notre métier et nous devons nous en emparer, mais l'Assurance maladie doit également communiquer sur ces nouveaux services afin qu'ils soient connus des bénéficiaires. Je l'ai déjà dit au Directeur général de l'Assurance maladie et il semble nous avoir entendus.

Nous réfléchissons déjà à de nouveaux entretiens notamment dans le cadre du sevrage tabagique afin de pouvoir initier un traitement, pris en charge par l'assurance maladie, avec un accompagnement du patient vers l'arrêt du tabac.

>> La rentrée sera donc chargée... A cela s'ajoutera «un Tour de France» que vous avez annoncé dans un communiqué de presse début septembre?

C'est exact.

Pendant la période Covid, nous avons organisé des visioconférences deux dimanches par mois pour répondre aux nombreuses interrogations des pharmaciens. Nous avons eu de très nombreux retours positifs et je suis ravi de savoir que notre syndicat a aidé, pendant la crise, les pharmacies et leurs équipes, également nombreuses à nous suivre, c'est notre mission première.

Pour autant, rien ne remplace les réunions en présentiel. Je souhaite renforcer les relations avec les confrères et multiplier nos échanges. Nous devons construire ensemble notre avenir et j'ai besoin de connaître l'avis et les propositions de tous les confrères, titulaires et adjoints de l'officine ! •

Pierre-Olivier VARIOT, sa bio

- 1994:** Diplômé de la faculté de pharmacie de Dijon
- 2000:** Pharmacien titulaire
- 2010:** Président du syndicat USPO Côte d'Or
- 2012:** Président du syndicat USPO Bourgogne
- 2014:** Secrétaire général de l'USPO National
- 2016:** Président du syndicat USPO Bourgogne-Franche-Comté
- 2017:** Vice-Président de l'USPO National
- Mai 2021:** Président de l'USPO National

PRÉVENTION

«Les 15 jours de l'hypertension artérielle»: une campagne de sensibilisation soutenue par l'USPO

L'HTA est en nombre de personnes atteintes, la première maladie au monde. En France, on compte 12 millions d'hypertendus. L'HTA est plus fréquente chez les enfants d'hypertendus. Elle est aussi plus fréquente chez les hommes d'âge moyen que chez les femmes, sauf après la ménopause, car elles ne sont plus protégées par les hormones naturelles.

A partir de 40 ans, la pression artérielle devrait être mesurée au moins une fois par an. On peut commencer plus tôt s'il y a une histoire familiale d'hypertension, des symptômes ou un facteur d'élévation rapide de la pression artérielle comme une surcharge pondérale, un diabète ou encore un cholestérol élevé.

Aussi, l'USPO s'associe à la campagne «Les 15 jours de l'hypertension artérielle» menée par le Collège national des cardiologues français, le comité français de lutte contre l'hypertension artérielle, Fréquence médicale et Pourquoi Docteur entre le 11 et le 25 octobre 2021, afin de sensibiliser la population sur l'hypertension artérielle, les moyens de la prévenir et les risques associés à cette pathologie.

Selon Pierre-Olivier Variot, Président de l'USPO, «les pharmaciens d'officine sont régulièrement sollicités pour des prises de tension et cette mission doit s'inscrire dans une stratégie de dépistage et de prévention réfléchie avec les pouvoirs publics. Les pharmaciens ont également toutes les compétences pour accompagner ces patients chroniques dans le cadre d'accompagnement spécifique. L'USPO est convaincue que ces missions essentielles pour la population doivent être reconnues et valorisées».



Retrouvez tous les éléments de communication (affiche, fascicule) sur le site

www.uspo.fr

NOUVELLE CONVENTION PHARMACEUTIQUE : QUELS ENJEUX?

Au début de l'été, la FSPF a décidé de dénoncer la tacite reconduction de la convention pharmaceutique. Quelles sont les conséquences de cette décision pour les pharmacies et la vie conventionnelle ?



LA RENONCIATION À LA TACITE RECONDUCTION: QU'EST-CE QUE C'EST ?

La convention pharmaceutique est conclue pour une durée de cinq ans et peut être renouvelée par tacite reconduction. La convention actuellement en vigueur a été publiée au Journal officiel le 6 mai 2012 et s'est depuis enrichie de vingt-deux avenants.

Tout syndicat représentatif signataire peut s'opposer à la tacite reconduction de la convention. En conséquence, une nouvelle convention doit être négociée entre les syndicats et l'Assurance maladie. Le Ministre de la Santé rédige une lettre de cadrage afin d'en donner les orientations et objectifs.

Les négociations peuvent durer six mois, renouvelables une fois. En l'absence d'accord, une procédure de règlement arbitral est lancée. L'arbitre est désigné par l'Assurance maladie et au moins un syndicat de pharmaciens ou en cas de désaccord par le Président du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM).

LES IMPACTS DE CETTE NON RECONDUCTION POUR LA PROFESSION

Quelques mois après la décision de la FSPF, Pierre-Olivier Variot, Président de l'USPO, s'interroge sur les intérêts qui ont poussé le syndicat à dénoncer unilatéralement la tacite reconduction de la convention.

«La convention pharmaceutique de 2012 était encore d'actualité, son contenu nous permettait de faire évoluer la profession vers de nouvelles missions comme les interventions pharmaceutiques, la substitution des biosimilaires ou l'accompagnement des patients diabétiques.

Plusieurs avenants ont consolidé cette convention et notamment l'avenant 11 qui a profondément modifié le modèle économique de la pharmacie. Cette réforme a été bénéfique pour la profession et nous a protégés pendant la crise sanitaire. Selon le dernier observatoire de la CNAM en juin 2021, la marge a progressé de +1,2% pour 2020 par rapport à l'année de référence 2016. Une rémunération en hausse pour le réseau, et sans aucun perdant puisque 99,5% des officines ont été gagnantes avec ces nouveaux paramètres, et que 0,05% ont été compensées à l'euro près selon les anciens paramètres.

Je regrette que la FSPF n'ait pas envisagé de poursuivre les évolutions conventionnelles par voie d'avenant, ce qui aurait permis de finaliser rapidement les négociations relatives à la dispensation à domicile et au dépistage du cancer colo-rectal et d'intégrer les mesures dérogatoires prises pendant la période Covid-19.

Tout est désormais bloqué pendant six mois, voire un an. La profession devra attendre avant que nous puissions tirer les bénéfices des efforts extraordinaires fournis pendant la crise sanitaire. Nous allons perdre 65 millions de la ROSP génériques et je ne parle pas du calendrier des négociations dans un contexte préélectoral et de fin du «quoi qu'il en coûte» qui ne nous aidera pas à négocier sereinement avec l'Assurance maladie».

LES PROPOSITIONS DE L'USPO POUR LA NOUVELLE CONVENTION

Renaud Nadjahi, Vice-président de l'USPO, membre de la commission paritaire nationale, participera aux futures négociations conventionnelles. Il détaille pour Officines Avenir les propositions de l'USPO.

«Nous demandons que les négociations soient menées rapidement. Nous ne pouvons pas nous permettre de bloquer l'évolution de la profession et la vie conventionnelle pendant plusieurs mois.

L'USPO veut pérenniser et renforcer les honoraires de dispensation introduits par l'avenant 11, qui valorisent l'expertise pharmaceutique, ouvrir une discussion sur la dispensation trimestrielle afin de fonder celle-ci sur un rationnel de santé publique évalué et encadré par le pharmacien correspondant du patient. Nous voulons également proposer des leviers de croissance sous forme de services de prévention, de dépistage, d'accès aux soins et de santé publique, simples et interopérables.

Nous devons aussi capitaliser sur le déploiement de l'e-prescription pour créer de nouvelles interventions pharmaceutiques telles que la modification d'une molécule par une autre adaptée dans le cadre d'une rupture.

Nous ferons des propositions très concrètes à l'Assurance maladie pour renforcer le rôle du pharmacien dans le parcours de soins du patient en coordination avec les autres professionnels de santé.

Selon mes dernières informations, les négociations devraient débuter en novembre, nous aurons le temps, d'ici là, de vous consulter et de construire avec vous les propositions de l'USPO».

Et de conclure: «le premier slogan de l'USPO était «Officines à idées», je l'ai toujours beaucoup aimé, il décrit la mentalité de travail de notre syndicat. Nous poursuivons avec Pierre-Olivier dans cet état d'esprit».

La première réunion de travail s'est tenue avec l'Assurance maladie et les syndicats à la fin du mois de septembre. Six axes clés de la prochaine convention ont été présentés par la CNAMTS:

- Poursuivre l'évolution de la rémunération des pharmaciens d'officine,
- Accroître l'accès aux soins et améliorer le parcours de soins des patients
- Faire du pharmacien d'officine un acteur de la prévention,
- Le pharmacien, acteur du bon usage des produits de santé,
- Accompagner les pharmaciens dans le cadre du virage numérique,
- Intégrer des enjeux écologiques dans la convention.

Selon le Président de l'USPO, ces axes de travail permettraient d'intégrer les premières propositions de l'USPO et reprennent notre programme pour les élections URPS: «je me félicite que l'Assurance maladie considère le programme de l'USPO comme une base de travail pour la prochaine convention pharmaceutique».

Quels sont les
prix pratiqués
dans ma zone géographique ?

Comment mieux
négocier
avec mes fournisseurs ?

Quelle est la
répartition de ma marge
par tranche de MDL ?

PHARMASTAT, partenaire de la gestion de votre officine !

En vous donnant accès gratuitement aux statistiques de vente établies à partir d'un réseau de **14 000 pharmacies**, Pharmastat deviendra votre meilleur partenaire pour **piloter votre officine**. Ces statistiques vous permettront notamment de mieux définir votre **référencement produits** et votre **politique tarifaire** par rapport à votre zone géographique.



ACCÉDEZ À VOTRE COMPTE EN LIGNE POUR :

- Télécharger tous les mois l'étude personnalisée de votre officine
- Accéder à votre historique des 3 derniers mois
- Consulter les prix des produits OTC et Para dans votre zone géographique
- Vous informer sur toute l'actualité du médicament

CONTACTEZ-NOUS

0 800 354 402 Service & appel gratuits

Site internet : www.ims-pharmastat.fr

THOMAS FATÔME

Directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM)
et de l'Union nationale des caisses d'Assurance Maladie (UNCAM).



© Julie Bourges

>> Les pharmacies d'officine ont été en première ligne depuis le début de la crise sanitaire. Après 18 mois difficiles, quel regard portez-vous sur la mobilisation du réseau officinal qui a démontré son véritable rôle de proximité et de santé publique?

Thomas Fatôme. Je tiens tout d'abord à remercier la profession pour sa

mobilisation et sa réactivité. L'effort a été conséquent et a participé à la gestion efficace de l'épidémie. Je sais que cela a demandé beaucoup d'énergie et d'implication à l'ensemble des professionnels de l'officine.

La mobilisation des officines dans le cadre de la crise sanitaire a été majeure, déjà avec la distribution de plus de 1,1 milliard de masques en officine depuis mai 2020, et en moyenne 20 millions de masques délivrés par semaine depuis septembre 2020. Les pharmaciens ont ensuite été en première ligne pour réaliser les tests et les délivrer aux autres professionnels de santé. Ainsi, depuis fin octobre 2020, les officines ont réalisé plus de 30 millions de tests antigéniques (TAG). Les officines ont également distribué plus de 10 millions de tests aux professionnels de santé permettant ainsi aux infirmiers, aux médecins et à d'autres professionnels de santé de s'engager dans le cadre de la stratégie «Tester Alerter Protéger». Enfin s'agissant de la vaccination, plus de 4 millions de doses ont été administrées par des pharmaciens en officines. Ils ont également largement participé à la distribution des vaccins auprès des EHPAD, des médecins et des infirmiers.

Les officines ont su s'organiser et se mobiliser dans des temps très contraints pour répondre aux exigences de la gestion de l'épidémie. La mobilisation de ces dernières lors de la mise en place du passe sanitaire cet été est emblématique du rôle indispensable joué par les pharmaciens dans le cadre de cette crise. Ainsi, avec 400 000 tests réalisés par semaine en moyenne en juin 2021, les officines ont décuplé leur activité pour atteindre plus de 4 millions de tests effectués par semaine en août 2021, ce qui a contribué à une gestion de l'épidémie efficace et permis de répondre aux besoins des Français.

>> Les missions des pharmacies se sont fortement diversifiées pendant cette période en termes de bon usage du médicament, de prévention et de dépistage. Certaines de ces missions devraient-elles, selon vous, être pérennisées? Quel impact aura cette crise sur le métier du pharmacien d'officine et son évolution à court et moyen terme?

Depuis plusieurs années, l'officine connaît des changements importants qui modifient le modèle économique fondé principalement sur les ventes de médicaments. Si celles-ci restent dominantes dans les revenus des officines, le pharmacien est amené à assurer un spectre croissant de missions. La France fait partie des pays présentant un nombre élevé de services pharmaceutiques par rapport à ses voisins européens (vaccination, TROD angine, bilan des patients âgés polymédiqués, entretiens pharmaceutiques anticoagulants oraux directs asthme, anticancéreux). Avec la mise en place de la dispensation adaptée de certains médicaments, le pharmacien assure désormais un service qui permet de répondre aux besoins thérapeutiques du patient tout en s'assurant de la bonne observance des traitements prescrits et évitant tout risque de mésusage et de gaspillage de médicaments. Plus de 16 000 officines se sont saisies de ce dispositif depuis sa mise en œuvre en 2020.

Cette diversité des missions des pharmaciens démontre l'importance de leur rôle dans le système de soins français. La crise sanitaire a confirmé ce rôle en s'appuyant sur les pharmaciens, qui sont restés sur le pont lors des pics épidémiques, et qui ont été mobilisés sur de nombreuses missions, souvent nouvelles, notamment le renouvellement d'ordonnance, la dispensation de médicaments en rétrocession, les tests et la distribution de masques. La crise a d'ailleurs confirmé le rôle majeur de proximité pour certaines missions de santé publique comme la vaccination. Ce rôle était déjà tenu par les pharmaciens dans le cadre de la vaccination antigrippale. Lors de la campagne 2020-2021, 3,6 millions de personnes ont été vaccinées par les pharmaciens, soit plus de 35% de personnes vaccinées lors de cette campagne, en forte progression par rapport à la campagne 2019/2020 (26%).

Cette place importante tenue par le pharmacien dans le cadre de la gestion épidémique devra nous guider lors des discussions de la nouvelle convention en tirant les enseignements de cette crise et permettre ainsi d'imaginer le rôle du pharmacien dans les cinq prochaines années.

>> La FSPF a dénoncé la convention qui régit actuellement les rapports entre l'Assurance Maladie et les pharmaciens. En conséquence, des négociations s'ouvriront prochainement. Quelles sont vos priorités pour ces négociations, l'économie et le métier de l'officine? Pouvez-vous nous en dire plus sur le calendrier envisagé ?

La Cnam a identifié cinq grandes orientations pour la nouvelle convention avec les pharmaciens qu'il conviendra de discuter avec le Ministère des Solidarités et de la Santé et les représentants des pharmaciens. Avant de préciser ces orientations, je voulais vous confirmer l'importance que je donne à cette nouvelle convention afin de définir le nouveau rôle des pharmaciens en tant qu'acteur de santé publique de proximité, de sécurisation des prises en charge médicamenteuses, et d'accompagnement des patients.

Tout d'abord, cette nouvelle convention pourrait, à mon sens, poursuivre l'objectif de désensibilisation de la rémunération des pharmaciens aux prix des médicaments. La seconde orientation est d'accroître l'accès aux soins en donnant de nouvelles compétences aux pharmaciens d'officine. A travers cette convention, le pharmacien d'officine doit également devenir un acteur important de la prévention. En outre, dans le cadre de la nouvelle stratégie de la gestion du risque développée par l'Assurance Maladie, le pharmacien doit participer pleinement aux actions de bon usage des produits de santé. Enfin, cette nouvelle convention doit permettre d'accompagner les pharmaciens dans le cadre du virage numérique (espace numérique en santé, e-prescription, messagerie sécurisée).

S'agissant du calendrier, les négociations devront s'ouvrir rapidement pour permettre de donner de la visibilité aux pharmaciens sur l'évolution de la profession pour les cinq prochaines années.

>> Le Ministre de l'économie a récemment annoncé la fin du « quoi qu'il en coûte ». Quelles seront les conséquences de cette décision sur la prochaine convention pharmaceutique et sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) ?

Les contours de la nouvelle convention pharmaceutique doivent encore être discutés et ce n'est qu'une fois ces contours définis qu'il sera possible d'estimer les conséquences financières de celle-ci.

En ce qui concerne la fin du « quoi qu'il en coûte », je veux rappeler tout d'abord le niveau extraordinaire des dépenses d'ores et déjà versées aux officines pour l'ensemble des missions accomplies pendant la crise. Ainsi, depuis le début de l'année 2021, pour des actions liées à la crise sanitaire, c'est plus de 1 milliard d'euros qui a été remboursé aux officines. Ce chiffre montre à la fois la mobilisation importante de la profession, son rôle central dans la gestion de

la crise mais également la volonté du Gouvernement de se donner les moyens de garantir une gestion épidémique efficace tout en permettant une reprise de l'activité économique du pays.

Le PLFSS pour 2022 est toujours en cours d'élaboration et de discussion. Il est prématuré d'en donner les lignes directrices même si des thèmes importants pour la profession comme la substitution des biosimilaires devraient y être présents.

>> La substitution des biosimilaires par le pharmacien d'officine devrait faire l'objet de débats lors du prochain PLFSS. Quel est votre position sur ce sujet et quel modèle économique envisagez-vous pour la rémunération des pharmacies d'officine ?

Le recours aux médicaments biosimilaires, en moyenne 30% moins chers que leur produit de référence, constitue un levier d'économie considérable. Il représente un enjeu d'efficience nécessaire à la pérennité de notre système de santé surtout dans le contexte actuel d'augmentation rapide des dépenses de santé liées à l'épidémie de Covid-19. Cette crise sanitaire a par ailleurs démontré l'importance de favoriser une offre plurielle de médicaments afin de lutter contre le risque de ruptures de stocks.

Le constat est sans appel. Le développement des médicaments biosimilaires en ville reste limité, seulement 30% de taux moyen de pénétration des médicaments biosimilaires, très largement en deçà de l'objectif fixé par la Stratégie Nationale de Santé pour 2022, alors même que leur qualité, leur efficacité et leur sécurité ne sont plus à remettre en cause, comme en témoignent les nombreuses études sur le sujet et le très large recours à leur utilisation à l'hôpital depuis 2006.

Dès lors, au-delà des mesures incitatives qui ont déjà été mises en place à l'hôpital ou auprès des médecins, il apparaît nécessaire de développer de nouveaux mécanismes s'appuyant sur les pharmaciens.

L'Assurance Maladie a proposé dans son rapport Charges et Produits pour 2022 une mesure visant à réintroduire la possibilité de substitution des médicaments biosimilaires par les pharmaciens d'officine, dans des conditions bien déterminées pour faciliter son acceptation par les patients. Cette mesure viserait uniquement les primo-traitements pour des pathologies aiguës.

La question de la rémunération des pharmaciens d'officine, qui se posera si la substitution des médicaments biosimilaires par les pharmaciens est adoptée dans la LFSS pour 2022, fera l'objet de discussions entre l'Assurance Maladie et les représentants de la profession. Toutes les options sont sur la table. Il conviendra de trouver la meilleure modalité pour permettre une efficacité du dispositif.

>> La coordination interprofessionnelle a vocation à se renforcer sur tous les territoires. Cependant, de nombreux professionnels de santé soulignent le caractère chronophage inhérent à la création des CPTS ou des ESP qui freine leur développement. L'USPO propose notamment de simplifier la création d'ESP en permettant aux patients d'être à l'initiative de la coordination des professionnels de santé qu'il aura choisis. Comment envisagez-vous la coordination interprofessionnelle pour les 5 prochaines années? Que pensez-vous de la proposition de l'USPO?

La prise en charge coordonnée des patients par les professionnels de santé exerçant en ambulatoire constitue un des leviers majeurs d'amélioration de la qualité des soins et de la qualité de vie des patients. Le développement du travail en équipe, dans le cadre des maisons de santé pluri-professionnelles, des centres de santé et plus récemment des CPTS, favorise l'optimisation des parcours des patients.

Nous sommes convaincus que cette structuration des équipes pluri-professionnelles contribue à une plus grande attractivité de l'exercice ambulatoire, et constitue également une réponse à l'exercice isolé.

Au travers de l'évolution de la structuration du système de santé, l'Assurance Maladie a engagé

un changement de son mode de relations avec ses partenaires vers plus d'accompagnement et le développement des organisations territoriales et de l'exercice coordonné des pratiques professionnelles.

A titre d'exemple, elle s'est fortement impliquée, au côté de ses partenaires ARS et MSA, dans le processus d'accélération de constitution des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Il s'agit d'accompagner cette organisation au plus tôt, consciente des difficultés administratives entre autre que cela peut revêtir pour les professionnels de santé. Le développement des structures d'exercice coordonné est un enjeu central des négociations conventionnelles prévues cet automne. Il s'agit notamment de faire évoluer l'accord conventionnel interprofessionnel sur les CPTS afin de renforcer l'exercice pluri-professionnel sur le territoire et approfondir la réflexion sur le modèle d'équipe de soins primaires et spécialisées répondant aux besoins et aux engagements des professionnels de santé. Les discussions entamées depuis le début de cette année autour d'un modèle d'équipe de soins qui serait coordonné autour du patient et accessible à tous les professionnels de santé vont également se poursuivre dans le cadre de l'ACIP. •



DES PROCESS DE QUALITÉ AU SERVICE DU PATIENT

« La Qualité nous apporte
au quotidien la standardisation
des pratiques et la reproductibilité
des process dans un seul but :
apporter un meilleur service au
patient afin d'en assurer la sécurité. »

Steve Petit
Pharmacien titulaire à Le Gosier,
Guadeloupe

Découvrez le témoignage de Steve
sur www.demarchequalityoffice.fr

#fierdetrepharmacien
#DémarcheQualitéOfficine



sécurité

Dans un contexte où la profession est en perpétuelle évolution, la Démarche Qualité à l'officine, portée par l'ensemble de la profession, fournit un cadre et des ressources communes pour garantir l'amélioration continue de ces pratiques.



Démarche
Qualité
Officine



UNE APPROCHE DE QUALITÉ

« J'ai été impliquée dès mon stage de 6^{ème} année dans les process Qualité de l'Officine. Après 2 ans en tant que Pharmacien adjoint, je déploie la Qualité au côté des étudiants, ambitieux et conscients des enjeux. »

Charlotte Chevallier
Pharmacien adjoint à Angers,
Maine et Loire



Découvrez le témoignage de Charlotte sur www.demarchequalityofficeine.fr

#fierdetrepharmacien
#DémarcheQualitéOfficine

visionnaire

Dans un contexte où la profession est en perpétuelle évolution, la Démarche Qualité à l'officine, portée par l'ensemble de la profession, fournit un cadre et des ressources communes pour garantir l'amélioration continue de ces pratiques.



Démarche
Qualité
Officine 

SÉCUR DU NUMÉRIQUE : UNE ÉVOLUTION IMPORTANTE DES LGO À PRÉPARER !

2 milliards d'euros, c'est le montant prévu par le ministère des solidarités et de la santé pour le volet numérique du Ségur de la Santé. Ce projet ambitieux sera piloté par la délégation en santé numérique (DSN) qui souhaite « donner un coup d'accélérateur sans précédent pour rattraper le retard dans la modernisation, l'interopérabilité, la réversibilité, la convergence et la sécurité des systèmes d'information en santé ».

Officines Avenir revient pour vous sur les modalités opérationnelles de mise en œuvre, les parties prenantes et le calendrier de ce projet.

L'objectif de la délégation en santé numérique est d'améliorer le parcours de soins du patient et pour y parvenir elle considère que les professionnels de santé doivent disposer d'outils numériques adaptés facilitant leur activité quotidienne.

Les représentants des pharmacies d'officine (Ordre, syndicats) se réunissent donc depuis la fin du mois d'août pour définir avec la DSN les besoins de la profession et rédiger un cahier des charges relatif à l'évolution des logiciels métier.

Les éditeurs de logiciels seront ensuite fortement incités à respecter ce cahier des charges par des mesures financières d'une part mais également par des mesures coercitives. Le ministère s'est également engagé à ce que ces évolutions n'entraînent aucun surcoût pour les pharmacies d'officine.

Le rythme imposé par le ministère est très soutenu. Le cahier des charges et le financement devront être définis avant la fin du mois de décembre 2021. Les évolutions des logiciels devront être mises en œuvre pour 2022.

Au sein de l'USPO, un groupe de travail s'est réuni tout l'été pour analyser les difficultés inhérentes aux différents logiciels métier et construire des propositions concrètes pour les pharmaciens.

Selon **Olivier Godart**, co-Président USPO Seine-et-Marne, et représentant « Numérique », l'évolution des LGO est indispensable : « nos logiciels nous permettent aujourd'hui de facturer, de commander les médicaments et de les dispenser ; c'est une part importante de notre activité. Mais depuis plusieurs années, le métier de pharmacien a profondément évolué et nos logiciels doivent s'adapter à cette évolution. Depuis le début de la crise, nous avons constaté la très faible adaptabilité de nos LGO. A titre d'exemple, nous devons tout saisir deux fois : une première fois dans nos LGO pour facturer et une seconde fois dans SIDEP, cela a représenté une perte de temps pour notre activité. Les éditeurs auraient dû faire évoluer le système pour que la saisie soit automatique. Ces évolutions seront au cœur du Ségur du Numérique ».

« En premier lieu, nous demandons que nos LGO puissent interagir facilement avec l'ensemble des autres applications numériques que nous pourrions utiliser au quotidien comme le DMP, les applications de communication interprofessionnelle, la messagerie sécurisée de santé. Nous voulons faire gagner du temps aux pharmaciens et éviter à tout prix les doubles saisies ! Nous avons également proposé au ministère une base de données officielle opposable à tous, prescripteurs, organismes de remboursement et pharmacies, recensant toutes les informations nécessaires à l'activité des professionnels de santé : interactions médicamenteuses, conditions de prescriptions, conditions de prise en charge, alertes ANSM, recommandations HAS... ».

Sébastien Lagoutte, Président USPO Saône-et-Loire, participe également au groupe de travail « Numérique » de l'USPO ; il estime que la crise sanitaire a montré l'intérêt d'une évolution de la carte CPS : « la CPS ou e-cps doit évoluer pour répondre à notre activité quotidienne, elle doit être sécurisée et facile d'accès sur chaque poste ; elle doit aussi pouvoir être utilisée à l'extérieur de la pharmacie. Nous devons déjà penser à l'évolution de notre métier qui pourrait nous amener, dans le cadre de certaines missions, au domicile des patients. »

Nous souhaitons également que les pharmaciens puissent extraire facilement leurs données intégrées dans le logiciel. Ces données appartiennent aux patients et nous devons pouvoir les utiliser pour faciliter leur parcours de soins. Il n'est plus possible que certains éditeurs de logiciels restreignent aujourd'hui l'accès à ces données. ».

Selon **Olivier Godart** et **Sébastien Lagoutte**, d'autres propositions concrètes seront présentées à la DSN dans les prochains jours. « Le cahier des charges se construit progressivement avec le ministère et nous attendons beaucoup de ce projet pour les pharmaciens d'officine ».

Nous n'en saurons pas plus à ce stade des négociations. A suivre donc... •

OPTIMISEZ VOTRE TRÉSORERIE avec le service **HA+PME**

(inclus dans tous les contrats KLESIA Prévoyance)

KLESIA vous aide à optimiser vos achats en vous offrant un accès privilégié à une **centrale d'achat en ligne** pour l'équipement professionnel, avec des tarifs négociés.

Jusqu'à
60%
d'économies



Courrier et emballage



Espace bureau



Informatique et téléphonie



Locaux professionnels



Ressources humaines



Déplacements et voyages



Véhicules



Fournitures de chantier et atelier



Matériel de chantier et industrie

Les frais généraux d'une entreprise peuvent représenter jusqu'à 25 % de son chiffre d'affaires. Grâce au service HA+PME, offert par KLESIA Prévoyance, accédez à des tarifs négociés grâce à la mutualisation des achats tout en accédant à des fournisseurs de qualité pour réduire vos dépenses et être accompagné dans votre processus d'achat.

Pour en savoir plus



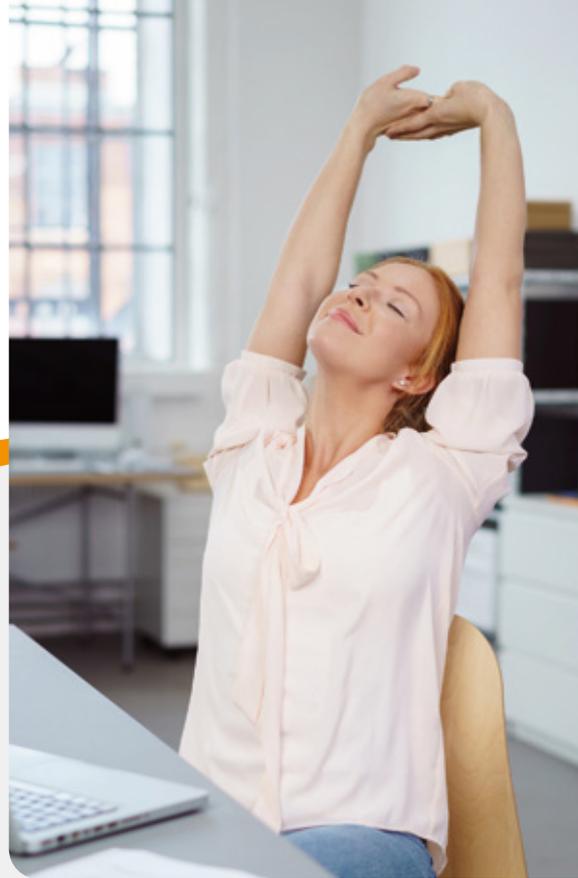
KLESIA VOUS PROPOSE DES SERVICES ET PRODUITS D'ASSURANCE SANTÉ ET PRÉVOYANCE. Nos solutions sont réalisées avec les représentants de votre secteur d'activité, et ce, sans but lucratif. Vous et vos salariés bénéficiez ainsi d'un accompagnement adapté à votre situation, pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel : votre activité.

KLESIA
Prévoyance

ENTRETENEZ VOTRE BIEN-ÊTRE

avec les services KLESIA

(inclus dans tous les contrats KLESIA Prévoyance)



Parce que nous sommes convaincus que le bien-être de TOUS nos clients est essentiel, KLESIA a décidé d'intégrer des services innovants dans tous ses contrats pour aider chacune et chacun à préserver son capital santé et son bien-être au quotidien.

MAESTRO

l'appli chef d'orchestre de votre santé



- Vous souhaitez améliorer votre sommeil ?
Mieux gérer votre stress ? Booster votre mémoire ?
Grâce à l'appli MAESTRO, vous accédez à :
- un accompagnement sur de nombreuses thématiques : nutrition, stress, fatigue, mal de dos, activité physique...
 - chaque jour des conseils personnalisés, une recette de cuisine, un quiz, un défi... pour vous permettre d'être en forme au quotidien.
 - des programmes de coaching personnalisés qui s'adaptent à votre profil.

Pour en savoir plus



www.klesia.fr/maestro-chef-d-orchestre-sante-klesia

MIND

l'appli de méditation



Les bienfaits de la méditation contre le stress, la dépression et l'anxiété ont été prouvés par de nombreuses études scientifiques.
Grâce à la version premium de l'application MIND, KLESIA vous permet d'accéder à plus de 350 séances guidées par les meilleurs enseignants (développement personnel, gestion du quotidien, sommeil, podcasts d'experts...) et à un programme dédié aux enfants. Offert par KESIA (jusqu'au 31/12/2022),

Pour en savoir plus



www.klesia.fr/app-mind

KLESIA VOUS PROPOSE DES SERVICES ET PRODUITS D'ASSURANCE SANTÉ ET PRÉVOYANCE. Nos solutions sont réalisées avec les représentants de votre secteur d'activité, et ce, sans but lucratif. Vous et vos salariés bénéficiez ainsi d'un accompagnement adapté à votre situation, pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel : votre activité.

KLESIA
Prévoyance

PLFSS 2022 : LES PROPOSITIONS DE L'USPO

1 milliard d'euros, c'est le montant des économies proposées par la CNAM dans son rapport «Charges et produits». Pour y parvenir, elle souhaite intervenir sur plusieurs champs d'action et notamment promouvoir le bon usage des inhibiteurs de la pompe à protons, du paracétamol, la substitution des médicaments biosimilaires en officine. Ces propositions ont été transmises au ministère des solidarités et de la santé qui pourra les intégrer dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022.

Le PLFSS sera examiné à l'Assemblée nationale (à partir du 19 octobre), puis au Sénat (à partir du 8 novembre) pour une adoption définitive par le Parlement au plus tard le 4 décembre.

Pierre-Olivier Variot, Président de l'USPO, nous présente les propositions portées par son syndicat dans le cadre de ce prochain PLFSS.

Pour l'USPO, l'objectif premier de ce PLFSS est de pérenniser les mesures dérogatoires confiées aux pharmacies d'officine pendant la crise sanitaire, comme nous l'explique Pierre-Olivier Variot. *«Pendant la crise sanitaire, les pharmacies d'officine ont renouvelé les traitements des patients chroniques, dépisté massivement la Covid-19, dispensé les médicaments issus de la rétrocession, substitué les dispositifs médicaux...Malgré le contexte d'exercice particulièrement difficile et stressant, les pharmaciens et leurs équipes ont prouvé toutes leurs compétences et leur professionnalisme. Nous devons pouvoir inscrire dans le droit commun ces dispositions qui sont aujourd'hui devenues nécessaires pour les patients et la continuité de leurs soins».*

Au-delà des mesures Covid, l'USPO souhaite également renforcer le rôle du pharmacien dans la stratégie d'accompagnement des patients et de bon usage des médicaments.

«De nombreuses études européennes et internationales montrent aujourd'hui que les fumeurs sont plus enclins à arrêter lorsqu'ils sont bien accompagnés. Aussi, nous souhaitons que le pharmacien puisse

proposer un entretien motivationnel de plusieurs mois à la personne qui souhaite arrêter de fumer et qu'il puisse initier un traitement de substitution nicotinique pris en charge par l'Assurance Maladie Enfin, nous sommes satisfaits de voir que le PLFSS prévoit d'autoriser les pharmaciens à substituer les biosimilaires».



Les principales propositions de l'USPO

- 1. Autoriser les pharmaciens à renouveler un mois de traitement pour les patients chroniques, et non plus une boîte, lorsque la durée de l'ordonnance est expirée. Les patients concernés par cette mesure devront disposer d'un traitement de plus de trois mois prescrit sur une ordonnance d'un mois ou plus.**
- 2. Autoriser les pharmaciens à substituer les dispositifs médicaux.**
- 3. Autoriser les pharmaciens à réaliser l'ensemble des TROD listés par les autorités de santé.**
- 4. Permettre aux pharmaciens de dispenser les médicaments issus de la rétrocession.**
- 5. Autoriser les pharmaciens à accompagner les patients souhaitant arrêter de fumer.**

À LA RENCONTRE DE VOS REPRÉSENTANTS USPO

Dans chaque département, un représentant de l'USPO est disponible pour accompagner les pharmaciens titulaires. Officines Avenir a voulu rencontrer ces hommes et femmes bénévoles, pharmaciens en exercice qui s'investissent pour leurs confrères.

Notre magazine a débuté son tour de France dans la région PACA.

Pierre-Louis Brémont

Elu URPS et Président USPO
Alpes-de-Haute-Provence – Pharmacien à Banon



Depuis quand êtes-vous engagé à l'USPO et pourquoi?

Je suis un sympathisant historique: j'ai commencé en 1997-2000, aux tous débuts de l'USPO.

Les réflexions médicales n'étaient pas tournées vers l'avenir: on n'était pas dans une mouvance d'accompagnement au changement. J'ai toujours mis en avant l'avenir des situations qui évoluent avec le temps et avec des idées neuves. C'est mon caractère. Et cela correspondait à ce que faisait l'USPO.

Quel est le rôle du syndicat dans votre territoire?

Il y a des missions de droit, notamment, la participation aux commissions paritaires. Et il y a le service de renseignement: le syndicat fournit des informations. On s'engage dans un syndicat pour que tout le monde ait l'information.

Comment voyez-vous la profession de pharmacien d'officine d'aujourd'hui? et demain?

On a des jeunes pharmaciens qui se régalaient aujourd'hui. Je forme régulièrement des préparateurs: ils aiment ce qu'ils font. Quand ils font des prélèvements ou prennent des rendez-vous pour la vaccination, ils ont vraiment l'impression de faire une profession de santé.

C'est nécessaire pour la survie de la profession: le pharmacien, véritable acteur de terrain, une «première ligne» au contact de la population.

Quel combat vous tient le plus à cœur?

Le travail collaboratif. Les jeunes ont peu de notion d'outil de gestion de travail collaboratif. Notamment sur des outils qui permettent de travailler ensemble. J'ai toujours eu envie de créer des outils collaboratifs, par exemple, de mettre en place des logiciels qui permettent de passer des commandes groupées, ou d'organiser des systèmes de gardes sur le principe collaboratif, mais cela ne fonctionne pas pour l'instant.

Marie-Paule Picard-Pinelli

Elue URPS et Présidente USPO Var
Pharmacien à Saint Maximin



Depuis quand êtes-vous engagée à l'USPO et pourquoi?

Je me suis engagée au moment de la signature de l'avenant en 2017: je trouvais qu'il était novateur. C'était le seul moyen de sauver notre profession. Il y a peu d'adhérents dans le Var et Patrick Raimond, Président

USPO Bouches-du-Rhône, m'a demandé de prendre le poste de Présidente USPO dans le Var. Au début, j'ai dû batailler parce qu'il n'y avait pas du tout de représentation dans le Sud.

Il faut que les confrères comprennent que nous devons nous unir derrière des gens qui travaillent pour la profession et non pas pour eux-mêmes.

Comment voyez-vous la profession de pharmacien d'officine d'aujourd'hui? et demain?

J'ai toujours fait mon métier de manière très éthique. Et aujourd'hui, ce n'est plus la même profession que celle que j'ai choisie.

Avec l'arrivée des grosses structures, des confrères qui cassent les prix, qui renouvellent les médicaments alors qu'on ne doit pas les renouveler...

L'USPO a les armes pour redorer le blason des pharmaciens, mais il faudrait que les confrères se bougent.

Quel combat vous tient le plus à cœur?

On n'est pas du tout considérés par les pouvoirs publics et par nos organismes de tutelle. On peut prendre l'exemple de la vaccination contre le Covid: on l'a demandée pendant des mois, on ne l'a pas eue. Et maintenant on nous la donne parce que les centres de vaccination sont saturés. Je trouve qu'on n'est pas épaulés.

Benoit Beraha

Co-Président USPO Vaucluse – Pharmacien à Velleron

Filip Van de Wiele

Co-Président USPO Vaucluse – Pharmacien à Saint Saturnin lès Avignon



Benoit Beraha

Pourquoi avoir choisi la pharmacie d'officine?

Filip Van de Wiele. Pour le contact humain. «Pousser des boîtes» tout le monde peut le faire; mais prendre en charge un patient, c'est différent. On a toujours pris la tension, quand il fallait, dans l'officine, quand quelqu'un rentre et se blesse, on a toujours pris en charge les premiers soins. C'est notre vrai métier de pharmacien et l'USPO se bat pour ça.

Depuis quand êtes-vous engagé à l'USPO et pourquoi?

Benoit Beraha. Je suis installé depuis mai 2011 et engagé depuis 2012/2013.

J'ai toujours aimé notre profession de pharmacien et cela m'intéressait de défendre nos confrères. La vision de l'USPO était la plus proche de la mienne. Des idées qui défendent le côté pharmaceutique et santé plus que le commerce pur. Et évidemment, la défense des piliers de l'officine.

Quel est le rôle du syndicat dans votre département/région?

BB. Nous avons, par exemple, mis en place des transferts de stocks de vaccins Janssen et Pfizer de l'hôpital vers les officines. Ce qui n'a pas été de tout repos: il y a beaucoup d'intervenants qui n'ont pas forcément envie de le faire et il faut pousser tout ce monde à y aller.

FVW. Je m'occupe de toute la connexion presse, ARS, CPAM. Nous avons un groupe whatsapp régional géré par Benoit Beraha, sur lequel les adhérents posent toutes les questions diverses et variées. Et nous répondons en général dans la demi-heure.

Quelles sont les spécificités de votre région?

BB. Philippe Bonnefoi, qui a créé le syndicat ici, a fait un gros travail: il a été très efficace ces dernières années et cela a porté ses fruits. On connaît les élus FSPF, les relations ne sont pas compliquées.

Comment voyez-vous la profession de pharmacien d'officine d'aujourd'hui? et demain?

BB. Ces 10 dernières années, on allait beaucoup plus vers le commerce. Maintenant, on va de plus en plus vers la santé, notamment grâce à l'USPO qui a fait un énorme travail. Avec le Covid, on a démontré nos capacités: tests, vaccination... C'est quelque chose qu'on ne pourra plus nous enlever. Et on va aller via les CPTS et les MSP vers une réorganisation de toute la structure de prise en charge du patient, de la relation ville / hôpital.

Quel combat vous tient le plus à cœur?

BB. Les nouvelles missions du pharmacien: c'est le plus important.

Le combat, dans les 5 prochaines années, cela va être d'essayer d'éviter la remise en cause de la convention et du travail fait ces 10 dernières années: actuellement, on est bloqué pendant au moins 1 an.

FVW. La vaccination, le retour du MAD au sein de l'officine pour une prise en charge globale du patient, tous les dépistages possibles: on doit nous reconnaître en tant que professionnel de santé apte de fait à faire tous ces diagnostics et tous ces actes.

Et pour les dépistages et la vaccination, j'insiste: qu'on puisse les faire tout de suite. On l'a bien vu lors de la crise sanitaire: si on est formé par quelqu'un de formé, ça suffit et on y va tout de suite, sans perte de temps. On a un doctorat en pharmacie, qui est largement suffisant pour la plupart des nouvelles missions à arriver.

Avez-vous un message particulier à adresser aux adhérents de votre département?

BB. Aux adhérents: continuez! Ils peuvent participer au bureau, au Conseil d'Administration, apporter leurs idées. On a toujours besoin de personnes engagées.

Aux non adhérents et sympathisants: si vous êtes d'accord avec l'USPO et que vous avez envie de nous aider, adhérez! On a vraiment besoin des adhérents pour peser.

FVW. On travaille pour tous les pharmaciens de tous les territoires et c'est ça qui crée l'unité à l'USPO.

Patrick Raimond

Elu URPS et Président USPO Bouches-du-Rhône
Pharmacien à Gémenos



Depuis quand êtes-vous engagé à l'USPO et pourquoi?

Je suis engagé à l'USPO depuis 2015, à la suite d'une sollicitation de mon ami Filip Van de Wiele. J'étais assez proche dans les idées de ce syndicat: je trouvais que Gilles Bonfond tapait toujours juste.

La réflexion m'a pris 48 heures et je me suis

dit que j'allais remonter sur le ring!

En deuxième année de Pharmacie, j'ai fondé la Corpo Pharma Marseille avec un groupe de copains étudiants. Dans la foulée, j'ai été élu au CA de l'Université de Pharmacie. J'ai également été élu au CA de l'Université d'Aix-Marseille II; puis j'ai été le premier étudiant de PACA à être vice-président d'une université pendant 4 ans. Filip s'est souvenu que j'avais la fibre de l'engagement; quand une cause en valait la peine, j'étais prêt à aller très loin.

Quel est le rôle du syndicat dans votre département/région?

Nous sommes une force de proposition, d'opposition parfois.

Interlocuteurs de la caisse, nous accompagnons au quotidien nos confrères en difficulté.

Nous faisons le lien avec l'ARS en organisant tous les 3 mois une réunion avec l'Ordre et les pharmaciens.

On discute de décisions prises en CPN, et on essaie d'aménager localement quand c'est possible. Nous sommes à toutes les commissions paritaires régionales, départementales, que ce soit avec la caisse, au nom des CPTS et les commissions des pénalités. L'USPO est sur tous les terrains.

Comment voyez-vous la profession de pharmacien d'officine d'aujourd'hui? et demain?

Le pharmacien d'officine français est pour moi un monument historique qu'il faut absolument préserver. C'est le meilleur pharmacien au monde, le plus diplômé, le plus compétent. Ces dernières années, l'USPO a préservé ce monument et a su le moderniser et le placer au centre du dispositif de santé.

Je fais entièrement confiance au nouveau bureau de l'USPO, réuni autour de Pierre-Olivier VARIOT. Notre nouveau Président était déjà présent lors des négociations de l'avenant 11, et sera toujours en capacité de proposer, mais j'ai peur que la Fédé nous entraîne dans les travers dans lesquels elle avait failli faire tomber la profession il y a quelques années. On le voit déjà avec la convention qui est de nouveau au point mort. On va perdre les acquis financiers qu'avait réussi à négocier l'USPO.

Quel combat vous tient le plus à cœur?

Le retour à domicile des patients, c'est mon combat n°1.

Je suis totalement opposé aux prestataires de service. Ils méprisent les règles de facturation, de dispensation et n'apportent aucun conseil ou sécurité aux patients. Nous militons pour que ces pratiques cessent, y compris au niveau de la caisse. Personne n'est mieux armé que nous pour encadrer le retour des patients.

Avez-vous un message particulier à adresser aux lecteurs de votre département?

Aux pharmaciens non syndiqués, je dirais « Venez à l'USPO! ». Jusqu'à présent, on a plutôt anticipé les problèmes et on a sauvé la profession. Il faut rejoindre ce syndicat, qui est un syndicat jeune. On est bénévole, on ne retire pas d'avantages particuliers à nos fonctions syndicales. L'USPO est un syndicat qui vous comprend, qui n'est pas déconnecté de la réalité, qui est issu des rangs des pharmaciens. En nous donnant plus de poids, on pourra faire plus de choses au niveau local.

Cyril Colombani

Président USPO Alpes-Maritimes
Pharmacien à Roquebrune - Cap Martin



Depuis quand êtes-vous engagé à l'USPO et pourquoi?

Je suis engagé à l'USPO depuis maintenant 5 ans. La vision que propose l'USPO pour la profession est la seule qui est viable.

Au niveau des idées, de la façon d'agir, de la présentation de la profession

dans les médias: savoir-faire et montrer qu'on sait faire est quelque chose d'important.

Quel est le rôle du syndicat dans votre département?

Pour l'instant, l'USPO des Alpes-Maritimes est très jeune. Les actions menées depuis 2 ans et depuis la crise Covid sont dans l'accompagnement quotidien. Sur du local, il faut être capable de faire du local.

Nous avons été le premier département à mettre en place le Tiers payant contre générique de façon stricte. La caisse est très exigeante, donc ce sont des actions au quotidien de sensibilisation et de rappel de la législation aux confrères. On est là pour accompagner.

J'ai reçu aujourd'hui à la pharmacie un carton d'un adhérent, avec à l'intérieur des biscuits artisanaux, avec juste marqué « Merci pour le temps que tu prends tous les jours ». .

Comment voyez-vous la profession de pharmacien d'officine d'aujourd'hui? et demain?

Telle que je la vois aujourd'hui, la profession s'est déjà pas mal modifiée. Cette crise a été un révélateur: on s'est rendu compte de tout ce que les pharmaciens pouvaient faire. Je pense que nous sommes encore totalement sous exploités. Surtout, nous ne sommes pas rémunérés à la hauteur du travail que nous faisons.

Il faut qu'on arrive à se battre pour être reconnu.

La profession est ancrée dans son côté médical. Aujourd'hui, elle est à la fois médicale et commerciale. Il est impératif que l'on puisse avoir les 2.

Quel combat vous tient le plus à cœur?

Le combat à mener, c'est la récupération du matériel médical, qui nous a été complètement volé depuis de nombreuses années par les prestataires de service. Aujourd'hui, c'est un des leviers de croissance de la pharmacie. Mais surtout la possibilité de montrer que l'on est capable de prendre en charge l'intégralité du patient. Je sais que c'est également un sujet important pour le nouveau Président de l'USPO, qui veut faire respecter le choix du patient. Il a notamment mis en place des projets dans sa région pour renforcer la place du pharmacien dans ce domaine.

Un autre problème que l'on rencontre dans les Alpes-Maritimes, qui est très particulier, c'est la difficulté de recrutement. Nice est la 5ème ville de France: nous n'avons pas de faculté de pharmacie. Si on n'a pas d'étudiants c'est compliqué.

Avez-vous un message particulier à adresser aux adhérents de votre département?

Aux adhérents: tenez-bon! Les choses changent et dans le bon sens. La période est compliquée.

Aux sympathisants: engagez-vous! On a besoin que chaque pharmacien soit acteur de ce qu'il se passe aujourd'hui dans la pharmacie.

Patrick Tabouret

Président USPO Hautes-Alpes
Pharmacien à Veynes



Depuis quand êtes-vous engagé à l'USPO et pourquoi?

Je suis engagé au sein du syndicat depuis plus de 20 ans. J'étais au CA du syndicat mais sans plus de responsabilités. Gilles Bonnefond et sa vision nouvelle dynamique du métier, le fait d'offrir plus d'ouverture vers l'avenir m'ont plu.

Quel est le rôle du syndicat dans votre département?

Notre particularité, c'est qu'on est un département à fort incidence « montagne », avec des stations de ski. Pendant la crise Covid, on s'est aperçu que la problématique des pharmacies de station avait été oubliée par le Gouvernement et nos instances. L'USPO l'a fait remonter au Ministère et on a obtenu d'intégrer l'activité pharmacie de station dans l'aide prévue pour l'arrêt de fonctionnement et la perte d'activité.

Comment voyez-vous la profession de pharmacien d'officine d'aujourd'hui? et demain?

La profession évolue de plus en plus vers la prise en charge, vers plus de services. On développe des structures CPTS pour que les professionnels de santé travaillent ensemble et essayer de combler les manques en besoins de santé. On sent une dynamique de collaboration entre les professionnels qui se met en place et c'est plutôt encourageant pour le métier.

Dans les villages, la pharmacie se trouve forcément à l'interface de toutes les professions de santé. Dans des endroits où il n'y a qu'une officine, où les médecins sont moins disponibles, le premier recours reste la pharmacie. Le pharmacien peut également orienter: cela s'est accentué pendant la crise Covid. Essayer de trouver des rendez-vous, de guider les gens dans leur parcours de santé, cela a pris une vraie importance.

Quel combat vous tient le plus à cœur?

Ce qui me tient à cœur, c'est que le pharmacien soit valorisé. Notamment dans notre rôle de prise en charge de proximité. Au quotidien, on a réellement l'impression d'essayer de faire le maximum pour améliorer tout ce qui est observance, prise en charge et acceptation des traitements. Pendant la crise Covid, on a été reconnus comme indispensables, parce qu'on a vu qu'on avait besoin de nous mais on est très rarement cités et reconnus officiellement.

Avez-vous un message particulier à adresser aux adhérents de votre département?

Dans notre département, on est plutôt bien représentés. L'USPO fait en général des scores proches de 100% aux URPS. Malgré cela, les taux d'adhésion baissent; notamment, les jeunes titulaires ne voient pas trop l'intérêt de se syndiquer, de s'impliquer. Ils se disent que finalement, leur voix compte peu. Alors que l'USPO est un syndicat à l'écoute. L'USPO a été indispensable pour faire avancer la profession, pour la défendre et pour la protéger, notamment au niveau de la marge. •



« Depuis le nouvel agencement de ma pharmacie,
j'ai gagné de la place et du temps pour mes patients »

**Vous êtes là pour eux.
Nous sommes là pour vous.**

Cette année encore, **Upsa renforce son accompagnement** de la performance des officines avec de nouveaux **services et conseils experts en Merchandising en multicanal** : e-mailings, webinar, livret remis ou à télécharger, réagencement des linéaires par nos équipes plus toute une palette riche de supports de formation et simulation.

A retrouver sur
www.upsapharma.com



VOTRE PASSION, NOTRE MISSION | **UPSA**

CAMPAGNE RÉFLEXE PHARMACIEN

**Samedi 25 septembre 2021: journée mondiale des Pharmaciens
Lancement de la première campagne « Mon pharmacien, mon conseil santé! »**

A l'occasion de la journée mondiale des pharmaciens, l'USPO, en association avec Nérès (anciennement AFIPA), la FSPF et l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France) a lancé une grande campagne de sensibilisation autour du rôle du pharmacien.

VALORISER LA MISSION DE SOINS DE PREMIER RECOURS

A destination du grand public, cette campagne de sensibilisation vise à promouvoir le rôle des pharmacies dans les soins primaires, en particulier dans la prévention et le traitement des affections courantes. Véritable pilier de la santé de proximité, le pharmacien est le garant d'un parcours de soins sécurisé, valorisé par son accompagnement et son expertise. Selon Pierre-Olivier Variot, Président de l'USPO, nous

voulons développer le réflexe « pharmacie » et encourager la population à pousser la porte de la pharmacie pour les affections courantes du quotidien.

PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE

Vous pouvez dès aujourd'hui être acteur de la campagne et la diffuser auprès de vos patients. Des affiches à positionner dans l'officine sont mises à votre disposition dans ce numéro d'Officines Avenir. « Cette campagne est un véritable catalyseur, qui valorise les pharmaciens d'officine comme piliers des soins de premier recours. Elle sensibilise le grand public sur notre capacité d'écoute et de compréhension des besoins, et également sur notre expertise à apporter des solutions rapides et efficaces », souligne Pierre-Olivier Variot, Président de l'USPO.

MON CONSEIL PHARMA ARRIVE EN PHARMACIE

Depuis de nombreuses années, l'USPO se mobilise prise en charge de la médication officinale accompagnée par les assureurs complémentaires santé. Cette proposition se concrétise aujourd'hui avec le lancement de Mon Conseil Pharma. Explications.

UN TIERS PAYANT DE 5^E GÉNÉRATION

Ce nouveau service développé par l'USPO en partenariat avec Carte Blanche Partenaires, permet aux assurés des complémentaires santé de bénéficier à l'officine du tiers payant sur les médicaments à PMF dès le 1^{er} euro. Sont concernés les affections et troubles qui ne nécessitent pas de diagnostic et pour lesquels le pharmacien propose son conseil pharmaceutique. Par un process innovant de tiers payant de 5^{ème} génération, les médicaments conseillés par les pharmaciens (et certains dispositifs médicaux) sont pris directement en charge par la complémentaire santé. Le montant de la prise en charge est déterminé par la complémentaire santé (par exemple 50 euros annuels), le patient n'aura plus qu'à régler l'éventuel reste à charge.

LE PHARMACIEN, GARANT DU BON USAGE DU MÉDICAMENT

Expert du médicament, le pharmacien est un maillon essentiel du parcours de soins. Il est le garant du bon usage et un professionnel de santé de premier recours reconnu.

Le conseil pharmaceutique allié à la délivrance de médicaments à PMF sont autant d'outils à la disposition

du pharmacien qui renforcent l'accès aux soins non programmés ou permettent aux assurés d'accéder à des soins qui ne nécessitent pas d'avis médical.

Ces médicaments conseil seront inscrits dans le dossier pharmaceutique grâce à la carte Vitale du patient afin de renforcer la sécurité de la dispensation.

Mon Conseil Pharma valorise le conseil pharmaceutique et positionne le pharmacien en tant qu'acteur de santé de proximité par excellence.

Retrouvez plus d'informations sur ce service sur le site www.uspo.fr. Une vidéo explicative est à votre disposition. •

Comment adhérer ?

Mon Conseil Pharma est ouvert à toutes les pharmacies d'officine.

Pour adhérer au service Mon Conseil Pharma en quelques clics, rendez-vous dès maintenant sur pec.cartelblanchepartenaires.fr

ADHÉREZ DÈS MAINTENANT À L'USPO

Depuis 20 ans, l'USPO agit pour **défendre la pharmacie et tous les pharmaciens d'officine. Grâce à l'action de ses élus et de ses adhérents, des évolutions majeures ont déjà été obtenues** pour l'ensemble de la profession: réforme économique pour garantir la rémunération des pharmacies, nouvelles missions, opposition à la volonté de libéraliser la vente en ligne ...

Ces acquis sont des premières victoires et poussent l'USPO à voir plus loin.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'USPO est présente à vos côtés. Des visioconférences, des points infos, des foires aux questions, des réponses personnalisées, nous avons aidé tous les pharmaciens dans cette période difficile.

👉 **NOTRE AMBITION: RENFORCER LE ROLE DU PHARMACIEN DANS LE PARCOURS DE SOINS**

Expert du médicament, professionnel de santé de proximité par excellence, en lien direct avec les patients, le pharmacien est au cœur du parcours de soin. **Les propositions de l'USPO visent à le consacrer dans ce rôle et à étendre ses missions pour mieux répondre aux défis de santé d'aujourd'hui et de demain.**

👉 **UN PROGRAMME D' ACTIONS CONCRET ET PROCHE DES ATTENTES DES PHARMACIENS**

- Revaloriser le **mode de rémunération** et faire reconnaître les interventions pharmaceutiques,
- Développer et valoriser de **nouvelles missions centrées sur le patient**: dispensation à domicile, PDA, prévention et dépistage, ...
- **Sécuriser le parcours de soins**: renforcer le bon usage du médicament, faire du pharmacien le maillon fort de la sortie hospitalière et du maintien à domicile,
- **Pérenniser les mesures Covid-19** dans un contexte de crise sanitaire

👉 **DEVENIR ADHÉRENT A L'USPO, C'EST :**

- **être épaulé au quotidien par vos représentants locaux**: à votre écoute, ils vous conseillent et défendent vos intérêts en commissions paritaires avec les CPAM locales,
- Entrer en conformité **gratuitement avec la réglementation** relative à la médiation de la consommation,
- Recevoir des **informations fiables et régulières** pour adapter votre officine aux évolutions réglementaires et former vos équipes aux avancées conventionnelles,
- Bénéficier de **conseils juridiques** rapides et personnalisés: droit social, droit du travail, litiges avec les caisses de sécurité sociale ou les mutuelles.
- **Faire partie d'un syndicat représentatif** qui réunit les confrères autour de projets concrets.

Adhérez dès maintenant!
Contactez l'USPO par mail: uspo@uspo.fr
ou votre représentant régional pour connaître les modalités d'adhésion dans votre département.
Plus d'informations sur www.uspo.fr

Parce que la santé demande

Toutes les équipes **Mylan**
s'engagent à vos côtés afin
d'**assurer la disponibilité de nos
médicaments** pour vos patients.



DISPONIBILITÉ PRODUITS

96,4%¹

SEMAINES 14 À 17 EN 2021

**SUR LA PLUS LARGE GAMME
GÉNÉRIQUES²**

DYNAMISEZ VOTRE RÉFÉRENCEMENT :
APPELÉZ VOTRE DÉLÉGUÉ MYLAN
OU NOTRE SERVICE CLIENT

TEL

0 800 30 31 32

Service & appel
gratuits

¹. Taux moyen de disponibilité des produits Mylan en officine. Source : GERSDATA – GersRuptur
Scope périmètre Génériques du Répertoire Remboursable – Semaines 14 à 17 en 2021 – France

². Source : Tarif Mylan + Gers à avril 2021 + CIP au 31/05/2021.

Périmètre : Spécialités remboursables inscrites au Répertoire des Génériques hors spécialités
exclusivement réservées à la PDA

